

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

N° 192/2017**OBJET : Programmation voirie 2018****L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,**

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGILOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président indique qu'il est nécessaire de définir les travaux et enveloppes budgétaires voirie pour l'année 2018. Pour cela, l'ensemble des communes adhérentes ont été questionnées et le chiffrage a été effectué par le bureau d'études.

Pool Routier investissement 2018 :

Communes	Opérations 2018	MONTANT restant PR 2016-2018 TTC	MONTANT des opérations 2018 TTC
AURIBAIL	Voie communale de Nivelles+ voie communale de Saintes	16738.51€	17 000.00€
AUTERIVE	Rue justin Pages (45 000 €), Transfert d'une partie de l'aide à d'autres communes	515 328.89 €	515 328.89 €
BEAUMONT/L	Chemin de l'escloupière	26 887.91 €	55 000.00 €
GREPIAC	Opérations non définies	11 485.68 €	11 485.68 €
LAGRACE-DIEU	Opérations non définies	26 734.20€	26 734.20€
LABRUYERE-DORSA	Pas d'opération Transfert d'une partie de l'aide à d'autres communes	40 511.04 €	40 511.04 €
LE VERNET	Rue pilatre de Rosier Rue canteloup	145 028.42 €	50 000.00 € 90 000.00€
MAURESSAC	Opérations non définies Transfert d'une partie de l'aide à d'autres communes	55 516.08 €	55 516.08 €

MIREMONT	Opérations non définies	40 093.55 €	40 093.55 €
PUYDANIEL	chemin de ferret	3 970.80 €	3 970.80 €
VENERQUE	Opérations non définies	58 701.47 €	58 701.47 €
TOTAL		914 261.87 €	964 341.71 €

Marché à bons de commande

Urbanisations 2018 :

Communes	Opérations 2018	MONTANT GLOBAL TTC 2018
LE VERNET	Trottoirs avenue de Toulouse	116 400.00 €
MIREMONT	RD 12	144 000.00 €
VENERQUE	voie mixte avenue de Loup Saut (RD 35)	372 000.00 €
TOTAL		632 400.00 €

Marchés spécifiques

Cheminements piétonniers 2018 :

Communes	Opérations 2018	MONTANT GLOBAL TTC 2018
AUTERIVE	Rue des vendanges	110 000 .00€
Le Vernet	Rue canteloup	15 000.00 €
TOTAL		125 000.00 €

Marché à bons de commande

Cette délibération sera transmise au conseil départemental et servira de base aux réunions voiries par canton de cet automne.

Les enveloppes serviront également à la consultation pour la maîtrise d'œuvre 2018.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le programme voirie pour 2018 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS